

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2024_025**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Ensemble Bringuier à CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 14/03/2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 77 - votants : 99

OBJET : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE ROVALTAIN - SECTEUR VERCORS TECH - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, REVERDY Florian, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, PELTIER Catherine, MEGE André, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNÉ Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Philippe, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, BROSSE Nathalie, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, HANSBERQUE Pascal, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, ILIOZER Nathalie, JUNG Anne, MONNET Laurent, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame PLACE Anna a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame RANC Christiane a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid
Monsieur TAFANKEJIAN Robert a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame MAIRE Florence
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur VALLA Jean-Michel a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur FAURIEL Sylvain a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Monsieur GALLAND Jean-François a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame ILIOZER Nathalie
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame SEGUIN Marie-José

Par délibération du 8 mars 2023, en vue de l'opération d'aménagement VercorsTech située sur la ZAC Rovaltain, Valence Romans Agglo a défini les objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Contexte

Il est rappelé que le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques.

Ultime quartier de la vaste zone d'activité Rovaltain, VercorsTech répond à des enjeux économiques forts pour le territoire de l'Agglo.

Les objectifs du projet étaient formulés dans la délibération précitée de la manière suivante :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agglo a lancé en 2023 des études préalables d'aménagement du site. Les orientations d'aménagement qui en résultent sont les suivantes :

- Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,
- Offrir une densité adaptée pour préserver la qualité et l'équilibre du site,
- Faire du paysage, du milieu naturel et des usages, les lignes directrices de la conception,
- Prendre en compte les espaces naturels et valoriser ces espaces autour d'usages récréatifs et paysagers,
- Connecter les sites : allier la trame verte et bleue à la trame mobilités,

Ces orientations et leurs déclinaisons opérationnelles dans le projet de plan guide ont été travaillées lors de la démarche de concertation, dans les conditions explicitées ci-après :

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION DU 6 JUIN 2023 AU 6 DECEMBRE 2023 PROLONGEE AU 12 JANVIER 2024.

Outils d'information et de communication utilisés

Presse

- Un avis de publicité donnant l'information sur l'ouverture de la concertation et annonçant les dates de début et de clôture de la concertation a été publié dans Drôme Hebdo du 18 mai 2023 et dans le Dauphiné Libéré du 22 mai 2023.
- Un avis donnant l'information d'une prolongation de la période de concertation portant la clôture au 12 janvier 2024 a été publié dans Drôme Hebdo du 30 novembre 2023 et dans le Dauphiné Libéré du 25 novembre 2023.

Numérique

- Une page dédiée a été en ligne sur le site internet de Valence Romans Agglo. Cette page a permis la mise à disposition d'informations présentant le projet au travers d'un cahier de concertation numérique présentant le projet.
- Un relais sur le site Internet de la Mairie de Châteauneuf-Sur-Isère
- Un relais sur le site Internet de la Mairie d'Alixan
- Un relais sur le site Internet de Rovaltain

Papier et présentiel

- Des cahiers de concertation et des registres de concertation ont été mis à disposition en mairie de Châteauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de Valence Romans Agglo pendant les horaires d'ouverture ;
- Préalablement à la Réunion Publique Participative organisée le 11 décembre 2023, un affichage pour annoncer ce temps d'information a été fait sur les panneaux d'affichage de la ville d'Alixan, de Châteauneuf-sur-Isère et à la Direction du Développement Economique basée au cœur du parc d'Activité de Rovaltain ;

Outils d'expression du public proposés

En accompagnement des cahiers de concertation regroupant l'ensemble des informations sur le projet, des registres papier d'expression libre ont été mis à disposition en mairies d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, et au siège de Valence Romans Agglo. Aucun avis n'a été exprimé sur ces registres papier.

La possibilité était offerte d'adresser un courrier à Monsieur le Président de Valence Romans Agglo ou un courriel au service. Aucun courrier n'a été reçu.

Participation du public au temps de présentation

Une réunion publique participative a été tenue le 11 décembre 2023 au bâtiment M3 du parc d'activité Rovaltain - 1, rue Roland Moreno à Alixan.

Ce temps de concertation et d'information a permis de présenter le projet aux habitants et usagers (2 personnes se sont mobilisées) et de partager les perspectives d'aménagement et grandes orientations du projet afin de recueillir leurs remarques, contributions, et propositions.

Les modalités prévues par la délibération du 08 mars 2023 ont été pleinement mises en œuvre.

Synthèse des avis exprimés

Sur la forme, la réunion publique participative a été appréciée et a permis de partager quelques remarques sur le projet portant sur :

- La qualification de l'espace mutualisé,
- La qualification des espaces de compensation biodiversité.

Sur le fond, une acceptation se dégage autour du projet et de sa vocation économique productive. Les participants soulignent l'opportunité de créer des emplois pour le territoire mais expriment quelques inquiétudes quant à la prise en compte de la biodiversité. Les orientations du projet qui articulent une zone d'activité et un espace à vocation naturelle sont reçues positivement pour concilier les différents enjeux du projet.

Suites données

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, globalement favorables aux intentions urbaines présentées, il est proposé de poursuivre le projet en permettant de :

- Poursuivre les études et le travail de montage opérationnel et financier
- Préciser le plan guide d'aménagement
- Préciser le traitement qualitatif des espaces de compensation
- Préciser les services développés au sein de l'espace mutualisé à destination des entreprises
- Mettre en œuvre les temps réglementaires et administratifs
- Solliciter les Personnes Publiques Associées pour recueillir leurs avis
- Organiser les temps d'enquêtes publiques

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017_022 du 07/01/2017 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires de Valence Romans Agglo,

Vu la délibération n°2021_032 du Conseil communautaire du 25 Mars 2021 par laquelle Romans Agglo a approuvé le projet de territoire 2020 - 2030, notamment l'ambition 2,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme d'Alixan approuvé le 09/10/2017 et de Châteauneuf-sur-Isère approuvé le 24/01/2022,

Vu la délibération n°2023-014 du Conseil communautaire du 8 mars 2023 par laquelle Valence Romans Agglo a défini les objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable dans le cadre de l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain sur le secteur VercorsTech,

Considérants les avis exprimés lors de la concertation du projet VercorsTech sur la ZAC Rovaltain qui s'est tenue du 6 juin 2023 au 12 janvier 2024,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le bilan de la concertation présenté dans la présente délibération,
- **de décider de** poursuivre le projet et de procéder aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre les suites à donner,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 99 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 22/03/2024
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

BILAN DE LA CONCERTATION

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE



Etude pré opérationnelle d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de

ZAC de ROVALTAIN – VercorsTech -



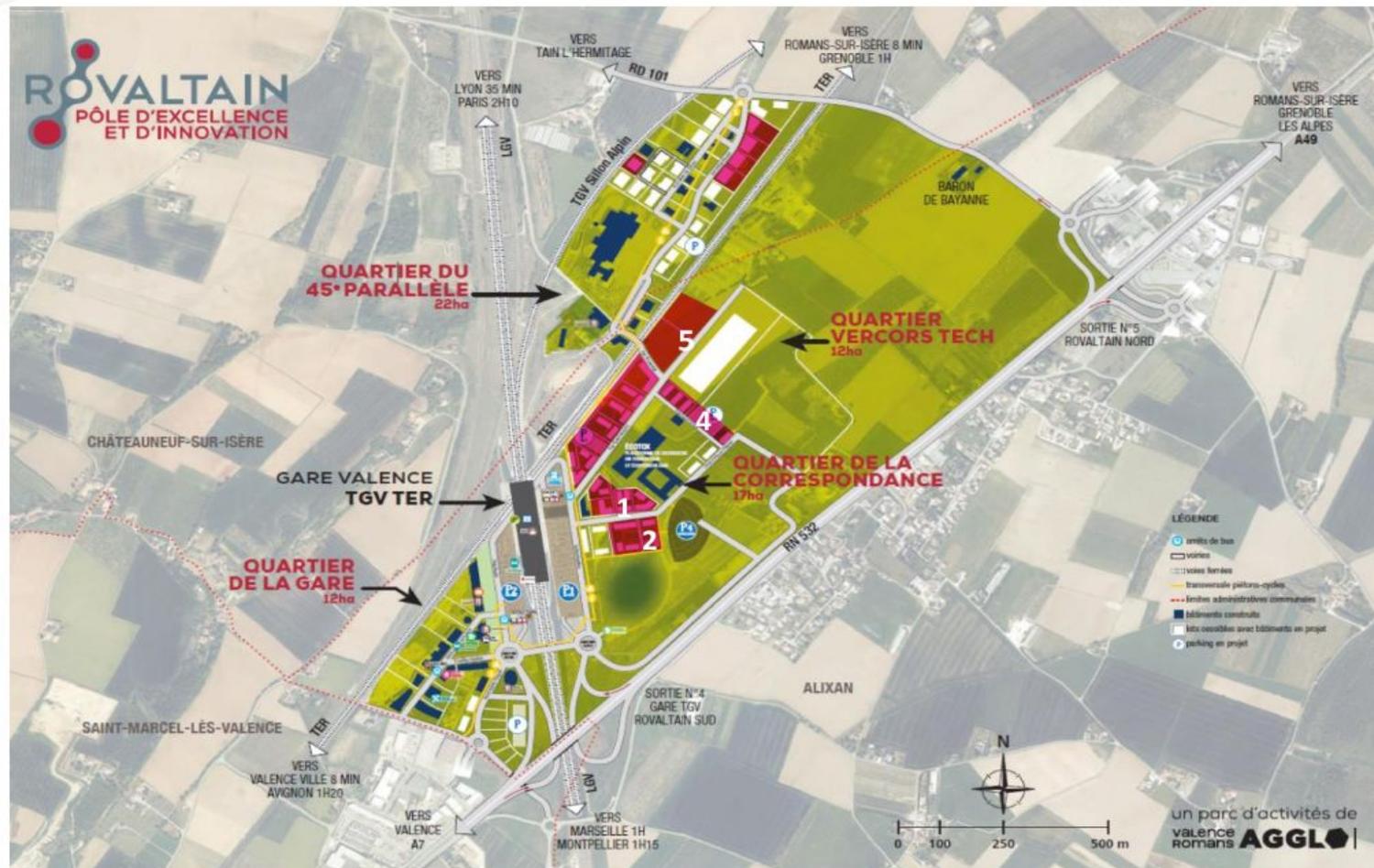
Dates concertation: 6/04/2023 au 12/01/2024

valence
romans
AGGL

SOMMAIRE

LE BILAN DE LA CONCERTATION

1. Pourquoi concerter ?
2. La délibération du 8 mars 2023
3. Les avis de publicités
4. Le cahier de concertation
5. La plateforme Internet
6. La réunion publique participative



1/ POURQUOI CONCERTER ?

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

S²LO

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE

La concertation est une démarche réglementaire, encadrée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du **8 mars 2023**.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se les approprier et de formuler des observations et propositions. Cet avis du public est primordial dans notre démarche et participe en grande partie à l'émergence d'un projet viable et durable. Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 026-200068781-20230314-2023_014-DE

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2023_014

L'an deux mille vingt trois, le huit mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 02/03/2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 70 - votants : 91

OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE ROVALTAIN - SECTEUR VERCORS TECH - ACTUALISATION DU DOSSIER DE REALISATION - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, RIMET Johanna, COTTINI Christian, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, HOURDOU Philippe, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, MASSIN Nancie, PASCAL Marie-Françoise, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame MANTEAUX Nadine
Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur REVERDY Florian a donné pouvoir à monsieur TAFANKEJIAN Robert
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur MEGE André
Monsieur BARNERON Philippe a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame BROT Suzanne a donné pouvoir à monsieur GROUSSON Daniel
Madame BROSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Madame DALLARD Laurence a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Madame JUNG Anne a donné pouvoir à madame SEGUIN Marie-José
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur DARAGON Nicolas
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame MASSIN Nancie
Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à madame SAILLOUR Morgane
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas

Le Syndicat Mixte Rovaltain a engagé par délibération le 30 avril 1997, la ZAC de la Correspondance (Rovaltain) constituée de quatre quartiers : Quartier de la Correspondance,

Quartier du 45ème parallèle, Quartier de la Gare et Quartier Ver-

ID : 026-200068781-20230314-2023_014-DE

de 162 ha.
La création-réalisation a donné lieu à une concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme dont le bilan a été tiré par délibération du 10 juillet 1997.

Par délibération du 25 février 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé les observations et réserves du commissaire enquêteur suite à une enquête publique conjointe portant sur un dossier Loi sur l'Eau, une enquête parcellaire et pour la création-réalisation de la ZAC de la Correspondance.

Par délibération du 19 juin 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé le programme d'équipements publics de la ZAC de la Correspondance (Rovaltain).

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives de type « gigafactory » répondant à la qualification « économie verte ».

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo.
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

Pour atteindre ces objectifs, Valence Romans Agglo a lancé une étude de qualification globale sur le tènement VercorsTech. Un premier état issu du diagnostic permet de mettre en avant des préfigurations d'aménagement :

- Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,
- Offrir une densité adaptée pour préserver la qualité et l'équilibre du site,
- Faire du paysage, du milieu naturel et des usages, les lignes directrices de la conception,
- Prendre en compte les espaces de risques et valoriser ces espaces autour d'usages récréatifs et paysagers,
- Connecter les sites : allier la trame verte et bleue à la trame mobilités,

La concertation préalable à la réalisation du projet doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.



Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes seront mises en place :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de Chateauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr et de Chateauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, 26 000 Valence) en précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain – secteur VercorsTech.
- L'organisation d'au moins une réunion publique
- Le dossier de concertation comportera notamment :
 - la présente délibération
 - un plan de situation
 - un plan du périmètre
 - une notice explicative du projet
 - un registre destiné à recueillir les observations du public

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

L'information sur l'ouverture de la concertation sera donnée par des avis de publicités qui annonceront les dates de début et de clôture de la concertation et seront affichés en mairies d'Alixan et de Chateauneuf-sur-Isère et au siège de Valence Romans Agglo et publiés dans deux journaux d'annonces légales.

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017_022 du 07/01/2017 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires de Valence Romans Agglo,

Vu la délibération n°2021_032 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 par laquelle Valence Romans Agglo a approuvé le projet de territoire 2020 - 2030, notamment l'ambition 2,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme d'Alixan approuvé le 09/10/2017 et de Châteauneuf-sur-Isère approuvé le 24/01/2022,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de qualification de la zone d'activités sur le secteur ROVALTAÏN - VercorsTech, dont le périmètre est annexé à la présente délibération,
- **d'approuver** les modalités de la concertation préalable telles que définies par la présente délibération,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.



Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 14/03/2023
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.



Ventes aux enchères

**SCP JOUANNEAU PALACCI membre de l'AARPI COFLUENCES
AVOCATS**
Espace du Parc, 49 rue Mozart 26000 VALENCE
04.75.40.14.08

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de VALENCE

LE JEUDI 6 JUILLET 2023 à 10 heures 00

Un appartement, un garage en parking et une cave sur la commune de BOURG-LES-VALENCE (26500) dans un ensemble immobilier dénommé LE RHONE-ALPES 1 sis 7 rue Pasteur (lots 130,140 et 779)

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS 30.000 euros

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la SCP JOUANNEAU-PALACCI membre de l'AARPI COFLUENCES AVOCATS, Avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de LA DRÔME pourra être chargé d'endosser pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de VALENCE où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut prendre connaissance.

23115252

Annonces administratives

AVIS DE PUBLICITE

Concertation préalable au titre de l'article L1032 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VerconTech - Du 5 juin 2023 au 5 décembre 2023

Le secteur VerconTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour VALENCE ROMANS AGGLO. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification économique. Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales. L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur. Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de VALENCE ROMANS AGGLO et de son accessibilité par la Laca, le site de VerconTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire. Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VerconTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VerconTech.

Les modalités suivantes sont mises en place :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE et d'ALIXAN et au siège de l'AGGLO aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26300 ALIXAN aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'AGGLO, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'ALIXAN, www.alixan.fr de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE, www.chateaneufsurisere.fr, du port d'activités Rovaltain www.rovaltain.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (VALENCE ROMANS AGGLO, 1 Place Jacques Brel, CS 30125, 26905 VALENCE cedex) en précisant en objet : «Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VerconTech.»
- Une réunion participative sera organisée et annoncée par avis de publicité affichés en communes d'ALIXAN et de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE, sur le site de Rovaltain et sur les sites internet pré-cités
- Le dossier de concertation comportera notamment :
 - o le présente délibération
 - o un plan de situation
 - o un plan du périmètre
 - o une notice explicative du projet
 - o un registre destiné à recueillir les observations du public

Ces documents seront consultés au fur et à mesure de l'avancée des études.

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de VALENCE ROMANS AGGLO.

23115901

Annonces administratives

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SCI MOOREA
PROJET D'EXTENSION DU CAMPING LE SOLEIL FRUITÉ

Par arrêté du Maire n°2023-036 du 15 mai 2023, il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'extension du camping «Le Soleil Fruité» situé au lieu-dit «Chesans» sur la commune de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE. Cette enquête est ouverte pendant 31 jours consécutifs, du lundi 5 juin 2023 à 09h00 au mercredi 5 juillet 2023 à 12h00.

Le siège de l'enquête publique est situé en Mairie de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE à 6 rue des Remparts - 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse du porteur de projet à cet avis, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Alain ABISSET, commissaire enquêteur, est nommé par le Président du Tribunal administratif de GRENOBLE pour procéder à ladite enquête.

Mr ABISSET recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE de la manière suivante :

- vendredi 16 juin 2023 de 9h à 12h et de 15h à 17h
- samedi 01 juillet 2023 de 10h à 12h

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie - 6 rue des Remparts - 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante avec demande d'AR : enquetecampingis@pmail.com (mentionner dans l'objet : enquête publique/extension du Camping Le Soleil Fruité)

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.chateaneufsurisere.fr

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de la personne responsable du dossier, Madame Muriel BADIOIS, représentant la SCI MOOREA exploitant le camping «soleil fruité» - lieu-dit Chesans - 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE par mail à l'adresse suivante : contact@soleilfruites.com

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Mairie de CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE ainsi que sur le site internet de la Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

23115824

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation d'assise pour la protection de l'environnement

Enquête publique environnementale unique relative à une Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le renouvellement et l'extension de la carrière «Société de Concassage de la Vallée de L'Éygues - SOCOVA» Commune d'AUBRES

Par arrêté du 15 mai 2023 modifiant l'arrêté du 24 avril 2023 d'ouverture d'enquête publique sur le projet susvisé, l'avis d'enquête publique publié le jeudi 11 mai est modifié comme suit :

«les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête ; Mairie d'AUBRES 30 rue de l'Éygues 26110 AUBRES, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête».

Les autres dispositions de l'avis demeurent inchangées.

23115814

Avis divers

GIORNAL ASSOCIÉS

Par décisions de l'associé unique du 14/04/2023, le Président associé unique de la

SASU 1,2,3 TALENTS !

Au capital de 3 000 €, siège sis 59 Chemin de Gény - 26200 MONTEILMAR, 909 926 644 RCS ROMANS, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis, 23115645

PARTOUT EN FRANCE

Drôme Hebdo

Peuple Libre

s'occupe de toutes vos annonces légales !

Contact : annonces.legales@drôme-hebdo.fr

Confiez-nous VOS ANNONCES LÉGALES

NOS SERVICES

- Réception des annonces jusqu'au mardi 15 heures
- Envoi automatique d'une attestation de parution
- Possibilité de couplage avec les départements limitrophes
- Possibilité de parution dans n'importe quel département en France
- Envoi de facture le jour de la parution
- Vous recevez vos exemplaires le jour de parution
- Possibilité d'avoir un devis

Annonces légales du Drôme Hebdo du 19 mai 2023

Annonces administratives

AVIS DE PUBLICITE

Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovallain - Secteur VerconTech - Du 5 juin 2023 au 5 décembre 2023

Le secteur VerconTech sur la ZAC Rovallain se révèle hautement stratégique pour VALENCE ROMANS AGGLO. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques répondant à la qualification économique vertueuse. Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur. Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de VALENCE ROMANS AGGLO et de son accessibilité par la Lacte, le site de VerconTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VerconTech au sein de la ZAC Rovallain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VerconTech.

Les modalités suivantes sont mises en place :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE et d'ALDXAN et au siège de l'AGGLO aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovallain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26300 ALDXAN aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de l'AGGLO, www.valence-romans-agglo.fr et de la ville d'ALDXAN, www.aldxan.fr de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, www.chateauneufsurisere.fr du parc d'activités Rovallain www.rovallain.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (VALENCE ROMANS AGGLO, 1 Place Jacques Brel, CS 30125, 26905 VALENCE cedex) en précisant en objet : «Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovallain -secteur VerconTech.»

Une réunion participative sera organisée et annoncée par avis de publicité affichés en communes d'ALDXAN et de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, sur le site de Rovallain et sur les sites internet précités.

Le dossier de concertation comportera notamment :

- o la présente délibération
 - o un plan de situation
 - o un plan du périmètre
 - o une notice explicative du projet
 - o un registre destiné à recueillir les observations du public
- Ces documents seront consultés au fur et à mesure de l'avancée des études. A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de VALENCE ROMANS AGGLO.

23115904

PROJETS DE CREATION DU PERIMETRE DE SITE PATRIMONIAL DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté préfectoral, une enquête publique environnementale unique sur les projets susvisés est prescrite sur la commune de VALENCE. Cette enquête d'une durée de 31 jours consécutifs se déroulera du mercredi 5 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023 inclus.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Angéline FABIE - Chef de projet
Direction de l'Aménagement Urbain
Département Attractivité et Proximité
Ville de VALENCE

Courriel : angelina.fabie@mairie-valence.fr Tél. 04 75 78 50 88

A l'issue de l'enquête publique, la décision de classement du site patrimonial remarquable est prise par arrêté du ministre de la culture. A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la région Auvergne Rhône Alpes sera susceptible de créer le périmètre délimité des abords de monuments historiques par arrêté.

Pour cette enquête, le président du tribunal administratif de GRENOBLE a désigné :
- M. Gérard FAYET, Magistrat des Juridictions financières, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

- Mme Pascale DESMARAIS, Représentée de la Direction Générale des Finances Publiques, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête publique, sont déposés en mairie de VALENCE (siège de l'enquête), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le public peut également consulter le dossier en version numérique sur un point informatique à l'Espace Jacques Brel auprès de la Direction de l'Aménagement Urbain, aux jours et heures d'ouverture de l'Espace Brel, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi).

- le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'Etat à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique A CEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique et un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public. Celles-ci sont communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de VALENCE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de VALENCE.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie, 1 place de la Liberté BP 2119 26021 VALENCE Cedex, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par courrier : pré-consultation-enquete-publique@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique A CEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace participation du public.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités. De plus, il est communicable avant l'ouverture de l'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de VALENCE :

- le mercredi 5 juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- le samedi 8 juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 4 août 2023 de 14h00 à 17h00

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet des services de l'Etat en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique A CEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace procédurales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de VALENCE, en préfecture de la Drôme et sur le site internet des services de l'Etat en Drôme www.drome.gouv.fr; pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

23117376

UNE ANNONCE LÉGALE À FAIRE PARAÎTRE HORS DÉPARTEMENT ?



S'occupe de tout !

Transmettez-nous votre annonce, nous la ferons suivre à un confrère habilité. Un seul interlocuteur, un même service :

Attestation de parution - Envoi de justificatifs

Tél. 04.75.86.20.09 • annonces.legales@drôme-hebdo.fr

Drôme Hebdo
Peuple Libre
Un seul numéro pour vos annonces légales dans toute la France :
04 75 86 20 09

SAS au capital de 100 €
Siège social : 2A Les Sirius II
195 Allée Marc Seguin
26190 BEAUMONT-LES-VALENCE
033 767 770 RCS ROMANS

Aux termes d'une décision en date du 24 mai 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le Président
23117273

Mme DIABY AWA, née le 19/10/1987 à COHENNE, Côte d'Ivoire, demeurant Allée A 1 14 chemin saint Barthélemy 26500 BOURG-LES-VALENCE agissant en qualité de représentant légal des mineurs ABDOUL-LATIF ABDOUKAR AKINWALE né le 13/02/2014 à COHENNE Côte d'Ivoire, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de AKINWALE. DIABY AWA afin de s'appeler à l'avenir AKINWALE DIABY.
23117246

AMU HOLDING

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 450 chemin de Pierre à Four
26160 LE PORT-LAVAL
900 771 213 RCS ROMANS-SUR-ISÈRE

Aux termes d'une délibération en date du 15/05/2023, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le Gérant
23117435

PMR EXPLOITATION

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 196 Route de Marseille
25200 MONTELMAR
902 960 233 RCS ROMANS

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2023, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le Gérant
23117449

MAGMA TERRA SCOP

SARL à capital variable
au capital de 29.000 €
Siège social : 1012 Place Maurin Four
26100 ROMANS-SUR-ISÈRE
900 487 889 RCS de ROMANS-SUR-ISÈRE

Le 29/05/2023, l'AG mixte a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de ROMANS-SUR-ISÈRE.
23117151

RECTIFICATIF à l'annonce publiée dans Drôme Hebdo - Peuple Libre du 20/10/2022 concernant GRENOVILLE I. Il fallait lire : ... a décidé de transférer le siège social 75, Route de Font Flacher 26140 ALBON.
23117199

Annonces légales de Drôme Hebdo du 15 juin 2023

la nouvelle plateforme de
Peuple Libre
ANNONCES LÉGALES
À vos côtés pour publier vos annonces légales



Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-356027100

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 22/05/2023

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Drôme

Annonces légales du Dauphiné Libéré du 22 mai 2023



VALENCE ROMANS AGGLO
Avis de publicité
Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'établissement du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VerconTech - Du 5 juin 2023 au 5 décembre 2023

Le secteur VerconTech sur la ZAC Rovaltain se situe dans un cadre stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification « économie verte ».

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les orientations de la qualification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lunas, le site de VerconTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut évolutif dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'actions urbaines nous poussent à explorer nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs
Les objectifs poursuivis sur le secteur VerconTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :
- Offrir au foncier la destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo.
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération.
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements.
- Valoriser une synergie avec les quartiers d'activités économiques voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager coordonnés.
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.
La concertation préalable a pour objectifs de :
- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VerconTech.

Les modalités suivantes sont mises en place :
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairie de Chabeaucourt-sur-Izère et à Albon et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, avenue MS, 1 rue Roland Monro, 26300 Albon aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.

La mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de l'agglo, <http://www.valenceromansagglo.fr> et de la ville d'Albon, <http://www.albon.fr>, de Chabeaucourt-sur-Izère, <http://www.chabeaucoursurizere.fr>, du pôle d'activités Rovaltain <http://www.rovaltain.fr>.
La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30102, 26005 Valence cedex en précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VerconTech ».

Une réunion participative sera organisée et annoncée par avis de publicité affiché en mairie d'Albon et de Chabeaucourt-sur-Izère, sur le site de Rovaltain et sur le site internet pré-cité.
Le dossier de concertation comportera notamment :
- la présente délibération
- un plan de situation
- un plan du territoire
- une notice explicative du projet
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

Ces documents seront consultés au fur et à mesure de l'avancée des études.
A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/1rome/le-Dauphine/EP-ZAC-ROVALTAIN.html>



Christophe VICTOR
Directeur Général

DIRECTEUR GÉNÉRAL



LE DAUPHINÉ
libéré

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-356031400

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 07/06/2023

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Drôme

VALENCE ROMANS AGGLO Avis de publicité Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VercorsTech - Du 5 juin 2023 au 5 décembre 2023 Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification « économie verte ». Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduit par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales. L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur. Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire. Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités. Objectifs: Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants: - Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo, - Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération, - Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements, - Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire, - Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet. La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. La concertation préalable a pour objectifs de: - Fournir au public une information claire sur le projet ; - Viser la participation de l'ensemble du public concerné ; - Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech. Les modalités suivantes sont mises en place: - La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de Châteauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ; - La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M3, 1

rue Roland Moreno, 26300 Alixan aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public. La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, <http://www.valenceromansagglo.fr/> et de la ville d'Alixan, <http://www.alixan.fr/>, de Châteauneuf-sur-Isère, <http://www.chateauneufsurisere.fr/>, du parc d'activités Rovaltain <http://www.rovaltain.fr/> La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30125, 26905 Valence cedex) en précisant en objet: « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VercorsTech. » Une réunion participative sera organisée et annoncée par avis de publicité affichés en communes d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, sur le site de Rovaltain et sur les sites internet pré-cités. Le dossier de concertation comportera notamment: - la présente délibération - un plan de situation - un plan du périmètre - une notice explicative du projet - un registre destiné à recueillir les observations du public. Ces documents seront complétés au fur et à mesure de l'avancée des études. A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Drôme/Le-Dauphine/EP-ZAC-ROVALTAINE-OLXS.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

3/ LES AVIS DE PUBLICITES PROLONGATION DES DELAIS

Annonces légales du Dauphiné Libéré
du 25 novembre 2023



VALENCE ROMANS
AGGLO

Avis de publicité

PROLONGATION

Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VercorsTech - Initialement prévue du 5 juin 2023 au 5 décembre prolongée jusqu'au 12 janvier 2024

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification « économie verte ». Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Laca, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion architecturale et urbaine intégrant un rapport au grand paysage poussent à optimiser ces concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo.
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements.
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire.
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se approprier et de formuler des observations et propositions. Au regard des enjeux portés par le projet, il apparaît opportun de permettre la prolongation de cette période de concertation jusqu'au 12 janvier 2024.

Dans cet objectif, une RÉUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE se tiendra le lundi 11 décembre 2023 au bâtiment M 3 du parc d'activité Rovaltain - 1, Rue Roland Moreno - 26000 Alixan de 18.00 à 19.30

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concernés ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes sont mises en place conformément à la délibération du 8 mars 2023 :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairie de Châteauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M³, 1 rue Roland Moreno, 26300 Alixan aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr, de Châteauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr, du parc d'activités Rovaltain www.rovaltain.fr

- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30425, 26005 valence cedex en précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VercorsTech. »

- Une réunion participative sera organisée le 11 décembre 2023, annoncée par le présent avis de publicité et affichée en communes d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, sur le site de Rovaltain et sur les sites internet pré-cités.

- Le dossier de concertation comportera notamment :

- la présente délibération
 - un plan de situation
 - un plan du périmètre
 - une notice explicative du projet
 - un registre destiné à recueillir les observations du public
- A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

378516000

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024



ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Drome/Le-Dauphine/prolongation-EP-ZAC-ROVALTAIN.html>



Christophe VICTOR
Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

Valence
Romans
AGGLO

3/ LES AVIS DE PUBLICITES PROLONGATION DES DELAIS

Annonces légales du Dauphiné Libéré
du 7 décembre 2023

Avis de publicité

PROLONGATION

Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VercorsTech - Initialement prévue du 5 juin 2023 au 5 décembre prolongée jusqu'au 12 janvier 2024

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification « économie verte ». Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14-001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion architecturale et urbaine intègrent un rapport au grand paysage poussé à optimiser ces concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo.
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération.
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements.
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire.

- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. Au regard des enjeux portés par le projet, il apparaît opportun de permettre la prolongation de cette période de concertation jusqu'au 12 janvier 2024.

Dans cet objectif, une REUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE se tiendra le lundi 11 décembre 2023 au bâtiment M 3 du parc d'activités Rovaltain - 1, Rue Roland Moreno - 26000 Alixan de 18.00 à 19.30

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes sont mises en place conformément à la délibération du 6 mars 2023 :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairie de Châteauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26300 Alixan aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.

- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr

et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr, de Châteauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr, du parc d'activités Rovaltain www.rovaltain.fr

- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30125, 26905 Valence cedex 09) précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain - secteur VercorsTech. »

- Une réunion participative sera organisée le 11 décembre 2023, annoncée par le présent avis de publicité et affichée en communes d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, sur le site de Rovaltain et sur les sites Internet pré-cités.

- Le dossier de concertation comportera notamment :

la présente délibération

un plan de situation

un plan du périmètre

une notice explicative du projet

un registre destiné à recueillir les observations du public

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

378819000

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE



Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonces/Information/Diame/Le-Dauphiné/prolongation-FP-ZAC-ROVALTAIN-HWUJ.html>



Christophe WICIOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE



3/ LES AVIS DE PUBLICITES PROLONGATION DES DELAIS

Annonces légales de Drôme Hebdo
du 30 novembre 2023

Annonces administratives

AVIS DE PUBLICITE

PROLONGATION - Concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaletain - Secteur VercorsTech.

Initialement prévue du 5 juin 2023 au 5 décembre prolongée jusqu'au 12 janvier 2024

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaletain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification «économie verte». Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduit par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion architecturale et urbaine intégrant un rapport au grand paysage poussent à optimiser ces concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaletain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. Au regard des enjeux portés par le projet, il apparaît opportun de permettre la prolongation de cette période de concertation jusqu'au 12 janvier 2024.

Dans cet objectif, une **REUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE** se tiendra le **lundi 11 décembre 2023 au bâtiment M 3 du parc d'activités Rovaletain - 1, rue Roland Moreno - 26000 ALIXAN de 18.00 à 19.30**

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes sont mises en place conformément à la délibération du 8 mars 2023 :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de CHATEAUNEUF-SUR-ISERE et d'ALIXAN et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaletain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26000 ALIXAN aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr, de Châteauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr, du parc d'activités Rovaletain www.rovaletain.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30 125, 26905 VALENCE cedex) en précisant en objet : «Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaletain - secteur VercorsTech.»

Une réunion participative sera organisée le 11 décembre 2023, annoncée par le présent avis de publicité et affichés en communes d'ALIXAN et de CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, sur le site de Rovaletain et sur les sites Internet précités.

Le dossier de concertation comportera notamment :

- la présente délibération
- un plan de situation
- un plan du périmètre
- une notice explicative du projet
- un registre destiné à recueillir les observations du public

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

23127758



Un seul numéro pour vos annonces légales
dans toute la France : 04 75 86 20 09

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE



Confiez-nous
VOS ANNONCES
LÉGALES

Transmettez-nous
vos annonces légales par mail
annonces.legales@drôme-hebdo.fr

NOS SERVICES

- Réception des annonces jusqu'au
lundi 17 heures
- Envoi automatique d'une attestation
de parution
- Possibilité de couplage avec les
départements limitrophes
- Possibilité de parution dans
n'importe quel
département en France
- Envoi de facture le jour
de la parution
- Vous recevez vos exemplaires
le jour de parution
- Possibilité d'avoir un devis



CONTACT : 04 75 86 20 09
7 avenue de Verdun - BP 116
26001 Valence cedex.

3/ LES AVIS DE PUBLICITES PROLONGATION DES DELAIS

Annonces légales de Drôme Hebdo Du 14 décembre 2023

Annonces administratives

AVIS DE PUBLICITE

PROLONGATION - Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de **Rovaltain - Secteur VercoisTech** -

Initialement prévue du 5 juin 2023 au 5 décembre prolongée jusqu'au 12 janvier 2024

Le secteur VercoisTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification «économie verte».

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Laora, le site de VercoisTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion architecturale et urbaine intégrant un rapport au grand paysage poussent à optimiser ces concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercoisTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo.
- Valoriser la positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération.
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements.
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire.
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. Au regard des enjeux portés par le projet, il apparaît opportun de permettre la prolongation de cette période de concertation jusqu'au 12 janvier 2024.

Dans cet objectif, une **REUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE** se tiendra le **lundi 11 décembre 2023 au bâtiment M3 du parc d'activités Rovaltain - 1, Rue Roland Moreno - 26200 ALIXAN de 18h00 à 19h30**

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercoisTech.

Les modalités suivantes sont mises en place conformément à la délibération du 8 mars 2023 :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de CHATEAUNEUF-SUR-ISERE et d'ALIXAN et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26200 ALIXAN aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.

- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de l'Agglo,

www.valenceroansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr, de Châteauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr, du parc d'activités Rovaltain www.rovaltain.fr,

1 Place Jacques Brel, CS 20125, 26905 VALENCE cedex en précisant en objet : «Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain -secteur VercoisTech.»

- Une réunion participative sera organisée le 11 décembre 2023, annoncée par le présent avis de publicité et affichée en communes d'ALIXAN et de CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, sur le site de Rovaltain et sur les sites internet précités.

- Le dossier de concertation comportera notamment :

- la présente délibération
- un plan de situation
- un plan du périmètre
- une notice explicative du projet
- un registre destiné à recueillir les observations du public

À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.

23127760



Un seul numéro pour vos annonces légales
dans toute la France : 04 75 86 20 09

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
une autorisation environnementale unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement comportant une autorisation de défrichement et une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, présentée par la société SAS ROFFAT,

une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de PUYGIRON, présentée par la Communauté d'Agglomération MONTEILMAR-AGGLOMERATION dans le cadre de la réalisation de ce projet présentée par la SAS ROFFAT

sur son site à Lieu-dit «Estropy» à PUYGIRON (26160)

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : PUYGIRON, MONTEILMAR, MONTEBOUCHER-SUR-JABRON, LA BATE-ROLLAND, SAUZET, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ESPELUCHE et ALLAN.

Par arrêté, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du mercredi 10 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024 inclus.

Le projet envisagé, s/s Lieu-dit «Estropy» à PUYGIRON (26160), consiste à poursuivre l'exploitation au-delà de la période actuellement autorisée, durant 20 ans, et à étendre l'exploitation de la carrière vers l'ouest sur une superficie d'environ 4,97 ha, ce qui portera sa surface totale à 13,55 ha.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Drôme sera l'autorité compétente pour délivrer une Autorisation Environnementale. Uniquement si l'avis d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées, assortie du respect de prescriptions ou un refus, le Conseil Communautaire de MONTEILMAR-AGGLOMERATION sera l'autorité compétente pour se prononcer par délibération sur la déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PUYGIRON, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes associées et consultées ainsi que de la population.

Le président du tribunal administratif de GRENOBLE a désigné les commissaires enquêteurs suivants :

- Monsieur Jacques FINETTI, Ingénieur diplômé Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Strasbourg, retraité, commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Jean-Marie TARREY, Officier de Gendarmerie, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique du projet et de la mise en compatibilité du PLU, une étude de dangers et son résumé non technique pour le volet autorisation, l'avis unique de l'autorité environnementale, la réponse écrite des maîtres d'ouvrage à cet avis et les avis recueillis lors de la phase d'examen, est disponible en mairie de PUYGIRON, siège de l'enquête, et au siège de la Communauté d'Agglomération MONTEILMAR-AGGLOMERATION (siège de la Maison des Services Publics, au siège de la Communauté d'Agglomération MONTEILMAR-AGGLOMERATION, 1 avenue Saint Martin 26200 MONTEILMAR) où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture au public, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de PUYGIRON.

- l'enquête est consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - espace participation du public. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de PUYGIRON. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PUYGIRON 14 Place du Château 26160 PUYGIRON, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées à l'adresse suivante :

pref-consultation-enquete-publique@drôme.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête unique.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. Il est également communicable avant l'ouverture de l'enquête. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace participation du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

Mercredi 10 Janvier 2024 de 09h00 à 12h00 en mairie de PUYGIRON

Lundi 22 Janvier 2024 de 14h00 à 16h00 en mairie de PUYGIRON

Lundi 29 Janvier 2024 de 09h00 à 12h00 sur le site de la Maison des Services Publics, au siège de l'agglomération à MONTEILMAR, 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTEILMAR

Vendredi 9 Février 2024 de 13h00 à 15h00 en mairie de PUYGIRON

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite des maîtres d'ouvrage à cet avis, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse :

www.drome.gouv.fr rubrique AOEP - espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de PUYGIRON, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

cahier de concertation

ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET MISE À JOUR DU DOSSIER DE RÉALISATION DE ZAC

VALENCE ROMANS AGGLO
ZAC DE ROVALTAIN
SITE DE VERCORSTECH

LIEUX FAUVES (mandataire)
SOBERCO
SETEC ORGA
SUEZ
ASEA



PRÉAMBULE

Valence Romans Agglo souhaite associer les habitants, les usagers, les riverains et les acteurs du territoire tout au long de l'élaboration de la démarche de projet en engageant une concertation élargie sur le secteur VERCORSTECH sur la ZAC de Rovaltain.

Cette concertation se tient entre les mois de mai 2023 et de décembre 2023.

Toutes les informations relatives à la démarche de concertation peuvent être retrouvées sur le site internet de l'Agglo Valence Romans :

<https://www.valenceromansagglo.fr/2023/03/22/le-projet-économique-actuel-est-encore-ouvert-à-la-concertation-avec-les-citoyens/>

Ce cahier de concertation vous est proposé en ouverture de la phase de concertation pour le secteur de VercorsTech. Il sera enrichi et complété au fur et à mesure des avancées de l'étude.

Ce cahier comprend :

- une présentation du contexte du site,
- une présentation des objectifs du projet,
- une présentation du déroulement de la concertation,
- une présentation des premières pistes autour des grandes ambitions du projet.

SOMMAIRE

1/ LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Pourquoi concerter ?
Les modalités de la concertation

2/ LE CONTEXTE DU PROJET

Pourquoi ce projet ?
La gouvernance du projet
Les objectifs du projet

3/ LE SITE DE PROJET

Les évolutions de Rovaltain
Un secteur inscrits aux PLUs et au SCOT
Le site VercorsTech

4/ LES PREMIÈRES PISTES DE REFLEXION

OBJECTIFS POURSUIVIS DU PROJET

QUALITE URBAINE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,

Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,

Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins,

Inscrire la programmation dans une transition énergétique exemplaire

Conservier des espaces naturels compatibles avec le projet.

CONFORTE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Renforcer la stratégie d'accompagnement et de développement d'entreprises endogènes

Permettre l'installation d'entreprises exogènes

Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,

Favoriser le développement de la sphère productive pour une croissance des filières marqueurs du territoire facteurs de création de richesses et d'emplois

LE PLANNING GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL

2023

Temps des études:
Constitution des dossiers réglementaires (Etude d'impact, Déclaration de projet...)
Fouilles Archéologiques périmètre n°1 + n°2
Itérations avec les services de l'Etat

Vers un plan guide
(Enquête publique
Déauf/teclution
Déclassement
des voiries)

2024

Temps réglementaire:
Réunion Examen Conjoint
Enquête Publique EIE
Code de l'environnement
DLE/Dérogation Loi
Barrier/
Autorisation de
détachement

2025

Temps des autorisations d'urbanisme
Vers la réalisation des travaux



valence romans AGGLO

L'AGGLO | AU QUOTIDIEN | SPORTS, CULTURE, SORTIES ET TOURISME | UN TERRITOIRE DURABLE | ENTREPRISES ET ECONOMIE

Je recherche

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 22/03/2024
ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE

ZAC DE ROVALTAIN - SITE DE VERCORSTECH

Le secteur VercorTech, sur la ZAC Rovaltain, se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 50 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives.

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales. L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Laca, le site de VercorTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives.

Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous engageant à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.



Dans le cadre de cet aménagement, Valence Romans Agglo souhaite associer les habitants, usagers, riverains et acteurs du territoire tout au long de l'élaboration de la démarche de projet en engageant une concertation élargie sur le secteur VercorTech sur la ZAC de Rovaltain.

Cette concertation se tient entre le mois de juin 2023 et le 12 janvier 2024*

Téléchargez [le dossier complet de consultation](#) pour découvrir :

- le contexte du site
- les objectifs du projet
- le déroulement de la concertation
- les premières pistes autour des grandes ambitions du projet

Participez à la réunion publique participative sur l'étude pré-opérationnelle d'aménagement urbain :

- lundi 11 décembre 2023, de 18 h à 19 h 30
- 1, rue Roland-Moreno - Bat MQ - 4^e étage - Ailhan

Téléchargez [la délibération du 14/03/2023 et le périmètre du projet](#)

* La consultation a été prolongée : [téléchargez l'avis de prolongation](#).

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations :

- Par mail à laura.soubrier@valenceromansagglo.fr
- Sur les registres papier présents à la mairie de Châteaufort-Four-Isère et d'Ailhan et au siège de Valence Romans Agglo aux jours et horaires d'ouverture
- Par courrier adressé à :

Monsieur le Président de Valence Romans Agglo
1, place Jacques-Brel, 26000 Valence
1, place Jacques-Brel, 26000 Valence

En précisant en objet : Concertation préalable au projet d'étude de réactualisation de la ZAC de Rovaltain - Secteur VercorTech

- A l'occasion des 2 temps forts de concertation dont les dates seront disponibles ultérieurement sur cette page

Contact
laura.soubrier@valenceromansagglo.fr
Du 10 au 22 h

valence romans AGGLO

PUBLICATIONS | CARTES INTERACTIVES | CONTACT | ESPACE PRESSE

f t i in y

Je m'inscris à la newsletter!

PLAN DU SITE | NOUS INFORMER | MONTREZ-LEZ-MAIS | ACCESSIBILITE



REUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE

Etude pré opérationnelle d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de

ZAC de ROVALTAIN – secteur VercorsTech -



Période de concertation: 6/06/2023 au 12/01/2024



7/ SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 026-200068781-20240322-2024_025-DE



Sur la forme, la réunion publique participative a été appréciée et a permis de partager quelques remarques sur le projet portant sur :

- La qualification de l'espace mutualisé
- La qualification des espaces de compensation biodiversité

Sur le fond, malgré une très faible participation, une acceptation se dégage autour du projet et de sa vocation économique productive. Les participants soulignent l'opportunité de créer des emplois pour le territoire. Mais expriment quelques inquiétudes quant à la prise en compte de la biodiversité.

Les orientations du projet qui articulent une zone d'activité et un espace à vocation naturelle sont reçues positivement pour concilier les différents enjeux du projet.

8/ SUITES A DONNER

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, globalement favorables aux intentions urbaines présentées, il est proposé de poursuivre le projet en permettant de :

- Poursuivre les études et le travail de montage opérationnel et financier
- Préciser le plan guide d'aménagement
- Préciser le traitement qualitatif des espaces de compensation
- Préciser les services développés au sein de l'espace mutualisé à destination des entreprises
- Mettre en œuvre les temps réglementaires et administratifs
- Solliciter les Personnes Publiques Associées pour recueillir leurs avis
- Organiser les temps d'enquêtes publiques